

Séance du 18 septembre 2024

Procès-verbal du conseil municipal



Le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre à **vingt-heures**, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Gilbert DUFOURG, Maire,

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gilbert DUFOURG, Marie-Chantal TRINQUE, Gustave BUZAUD, Béatrice ZANARDO, Michèle COOK, Nadia BUZAUD, Isabelle GONZALEZ, Michel ROBERT.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 9

Absents : Cédric COLOMBINI, Yves DUBOURG, Sandra MALLET, Martial REMY, Cédric TEYSSOU

Absents excusés : Marie-Ange ROBERT

Absents ayant donné procuration à : Marie-Ange ROBERT à Marie-Chantal TRINQUE

Date de la convocation : 13/09/2024

Secrétaire de séance élu : Gustave BUZAUD

Ordre du jour :

1. Présentation du devis de VGA travaux voirie Lotissement Au Grand Chemin et Lotissement du Pont
2. Proposition de délibération de Zonage et Artificialisation des sols
3. Proposition de délibération pour le déploiement des capteurs d'air installés à l'école
4. Présentation du devis de TEGR pour la réfection Chemin de Ronde et entrées des portails ZA du Mayne
5. Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 12/06/2024 :

Le conseil municipal n'ayant pas eu connaissance du PV du 12/06/2024, celui-ci est reporté lors d'un prochain conseil municipal.

1. Objet : **Réaménagement rue Lotissement du Grand Chemin et rue du Lotissement du Pont : validation du plan de financement**

- « Délibération n° 050/2024 » -

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité Val de Garonne Agglomération, courant 2022, pour le réaménagement de certaines voiries dans le centre-bourg communal.

Il est rappelé que la rue du Lotissement du Grand Chemin et la rue du Lotissement du Pont sont des voiries d'intérêt communautaire. Ainsi VGA, en qualité de gestionnaire de ces voiries, doit porter la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. A ce titre, VGA est chargée de conduire et d'organiser toutes les opérations techniques, financières et réglementaires pour ce chantier.

Le projet a été validé par le conseil communautaire du 10/11/2022, délibération n° D-2022-186.

Séance du 18 septembre 2024

Procès-verbal du conseil municipal

Afin de compléter le dossier administratif, VGA invite la commune à lui faire parvenir la décision du conseil municipal, en concordance avec cette dernière, validant le plan de financement ainsi que la participation communale à hauteur de 50 % du restant dû HT.

M. le Maire informe l'assemblée du montant estimatif : 65 440 €.

Il est important de prendre en compte que le coût réel sera mis à jour à la vue des travaux réellement réalisés et de l'évolution des prix.

Ce montant sera donc recalculé sur présentation d'un état détaillé définitif.

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il sera opportun de se rapprocher du Conseil départemental afin de vérifier si une participation financière est envisageable, dans le cadre de « l'amende de police ».

Le conseil municipal, ayant délibéré après avoir entendu le rapport du Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **confirme** la mise en œuvre de cette opération d'investissement, pour un montant estimatif de **65 440 € HT**,
- **confirme** que cet investissement sera inscrit et imputé à l'article **2041512** du budget communal 2024,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

ANNEXE I

Création aménagement autour de la salle des sports - Commune de FAUILLET Rue Lotissement du Grand Chemin

Maîtrise d'ouvrage:	Val de Garonne Agglomération
Maîtrise d'œuvre:	Val de Garonne Agglomération

Plan de Financement prévisionnel

Travaux d'aménagement	
Travaux préparatoires	22 830,00 €
Travaux de terrassement	14 240,00 €
Assainissement et réseaux	8 535,00 €
Structures de chaussées	2 100,00 €
Bordures et caniveaux	8 730,00 €
Finitions chaussées	69 100,00 €
Travaux divers	5 345,00 €
	Total HT 130 880,00 €
	Total TTC 157 056,00 €

Financement Global de l'opération

Fonds de concours commune de Fauillet (50% du restant dû HT)	65 440,00 €
Autofinancement VGA	65 440,00 €
<i>(Demande de DETR non obtenue)</i>	
Total HT	130 880,00 €
TVA 20.00% à la charge de VGA	26 176,00 €
Total TTC	157 056,00 €



Séance du 18 septembre 2024

Procès-verbal du conseil municipal

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

2. Objet : **Rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols**

- « Délibération n° 051/2024 » -

Vu la loi n°021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2231-1, L5219-2 à L5219-5 et R2231-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L101-2-1, R101-1 et R101-2 ;

Considérant l'objectif fixé dans la loi « climat et résilience » (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050 et l'objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2031 ;

Considérant l'obligation pour les communes dotées d'un document d'urbanisme, d'établir un rapport relatif à l'artificialisation des sols tous les trois ans, et que le premier rapport doit être réalisé dans les trois ans après l'entrée en vigueur de la « Loi Climat et résilience » ;

Considérant que ce rapport a vocation à établir tous les trois ans un bilan qui permette d'évaluer le solde entre surfaces artificialisées et surfaces désartificialisées ;

Considérant que pour la période 2021-2031, les communes concernées ne sont tenues de renseigner que les indicateurs et données relatifs à la consommation d'espace ;

Considérant le rapport joint à la présente délibération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la tenue du débat au sein du conseil municipal ;

Approuve le rapport ci-annexé ;

Précise que le rapport sera tenu à la disposition du public au siège de la Mairie aux jours et heures d'ouvertures ;

Précise que le rapport sera transmis sous 15 jours aux Préfets de région et de département, au président du conseil régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre et au président du Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Séance du 18 septembre 2024

Procès-verbal du conseil municipal

3. Objet : **Déploiement de capteur(s) de qualité de l'air au sein de la commune**

- « Délibération n° 052/2024 » -

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La commune souhaite participer au projet Garonn'air initié par Val de Garonne Agglomération. Ce projet consiste à sensibiliser sur l'enjeu de la qualité de l'air extérieur à travers la fabrication de micro-capteurs de particules fines ayant vocation à être déployés au sein des communes de l'Agglomération. Cette démarche s'inscrit notamment au sein des actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) validé en Conseil Communautaire le 19 mai 2022.

Dans le cadre de ce projet, des ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air et de montage de capteurs ont été réalisés par des enfants du territoire et quelques élus volontaires de la Commission Environnement. A la suite de ces ateliers, les capteurs, par le biais du prestataire « SAS Hyzone », ont pour but d'être déployés sur les bâtiments communaux, avec l'accord des Communes concernées via des conventions d'occupation du domaine public, ou sur les équipements communautaires. Le prestataire précédemment mentionné sera chargé d'en effectuer la maintenance et de recueillir les données des capteurs afin de les transmettre sur une plateforme qui sera accessible à tous. L'objectif envisagé sera ensuite de sensibiliser les citoyens sur les solutions permettant d'améliorer la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie de transition écologique de l'Agglomération : qu'il s'agisse de réponses collectives (mobilité et agriculture) ou individuelles (modes de chauffage).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Pour : 8 ; Contre : 1 (M. G. BUZAUD) ; Abstentions : 0

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public ainsi que tous les documents relatifs à ce projet de déploiement de capteurs de qualité de l'air.

4. Objet : **Présentation des devis de TEGR pour la réfection du Chemin de Ronde et entrées de portail ZA du Mayne – reporté -**

M. le Maire informe que des travaux de réfection doivent être effectués Chemin de Ronde (avec grille et trottoir) et ZA du Mayne (entrées de portail). Il présente les devis de TEGR pour un montant de 4302 € HT (Chemin de Ronde) et 2200 € HT (ZA du Mayne). D'autres devis sont en cours. Le vote est reporté au prochain CM.

5. Objet : **Questions diverses**

- a. Chaudière Bergerie : information sur le changement de la chaudière ; prévoir isolation.
- b. Installation boîtier PPMS « aux Cèdres » (ALSH).
- c. Point sur la rentrée scolaire 2024/2025 : 81 enfants.
- d. Point sur les travaux de l'église – Horloge.
- e. Information : une épicerie est envisagée à la place du bar ; une coiffeuse s'installe dans le local de l'ancien salon à compter du 07/10/2024.
- f. Lecture des remerciements pour les subventions accordées.
- g. Lecture des cartes de remerciements suite décès.



Séance du 18 septembre 2024

Procès-verbal du conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 22h30.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros de 050/2024 à 052/2024.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gilbert DUFOURG, Marie-Chantal TRINQUE, Gustave BUZAUD, Béatrice ZANARDO, Michèle COOK, Nadia BUZAUD, Isabelle GONZALEZ, Michel ROBERT.

Signature de l'exécutif

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Dufourg', is written within a rectangular box.

Signature du secrétaire de séance
Gustave BUZAUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Gustave Buzaud', is written within a rectangular box.

